



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Crèches / DPE

Oct. 2021

INFOS CFDT

→ Auxiliaire de Puériculture en cat. B : où en est-on ?

Suite à la signature de la CFDT, CGT, FO de l'accord du Ségur, le passage des auxiliaires de puériculture (AP) (et des aides soignantes) en cat. B est **prévu au 1^{er} janv. 2022**.



La CFDT a déjà dénoncé que ce n'est pas un passage en cat. B "classique" mais d'une "**petite**" cat. B. Il va cependant engendrer des **conséquences positives sur la retraite, les conditions de reconversion professionnelles**. Une première avancée !

→ Pénibilité

La DPE a candidaté auprès de la CNRACL pour mettre en œuvre un **plan de prévention de l'usure professionnelle**, physique ou psychologique, pour les AP et les APE.

Ce plan s'appuiera sur des observations faites par des professionnelles et des apports d'experts.



La CFDT a demandé :

Une intégration des **AT et EJE au plan de prévention**. Ce sera le cas.

Des moyens humains et financiers adaptés aux enjeux

Même si la candidature est refusée (réponse attendue en fin d'année).

→ Fiches de tâches des AT

La CFDT a fait remonter de nombreuses fois les **problèmes liés aux nouvelles fiches de tâches des AT**, en cours de calage dans beaucoup de crèches.



Pour la CFDT, il est important d'impliquer les AT, et APE, dans ces changements afin de **donner du sens au travail**. La DPE ira sur le terrain pour se rendre compte du vécu des AT.

→ Problèmes de recrutement

Le recrutement dans la petite enfance devient de plus en plus problématique en France. Il se pose plus particulièrement chez les contractuelles à Rennes.

La CFDT demande :

Davantage de contrats longs pour les remplacements courts

Un CDD d'un an pour les EJE a été obtenu. Cela vient compléter les 2 CDD d'AP et celui d'APE déjà en cours

Une meilleure rémunération des APE (actuellement au même niveau que les AT contractuelles).



Contacts CFDT

cfdtrennes.com

cfdt@rennesmetropole.fr

Tél. 02 23 62 24 61

Violaine POUBANNE et Nadia DAVID

06 28 52 02 97

cfdt-v.poubanne@rennesmetropole.fr

cfdt-n.david@rennesmetropole.fr